

Voici le compte rendu de la réunion du mardi 26 mai 2009

Sur votre dossier de ladite réunion une erreur de calcul s'était glissée concernant le remboursement de l'électricité de l'agence postale et qu'elle a été rectifiée. Ce qui porte le montant à 172 € au lieu de 153 €

Pour info nouveau n° de téléphone de Céline : 02.43.37.35.42

DATE DE CONVOCATION : 19/05/2009
DATE D'AFFICHAGE : 20/05/2009

NOMBRE DE CONSEILLERS : 10
PRESENTS : 10
VOTANTS : 10

L'an deux mil neuf le mardi 26 mai à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Etaient présents : MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline, M LUTELLIER Sylvain, MMES DEROUIN Brigitte et BOISARD Véronique, MM VERON John, ROCHER Jean-Luc, et HERMAGNE Christophe.

Etaient absents excusés : /

Etait absent non excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice, Mme HEMON Céline a été élue secrétaire

Ecole : Suite à diverses communications avec l'Inspection académique, il apparaît qu'il n'est pas dans le rôle de la commune d'intervenir dans ce différend, mais le Conseil d'Ecole (composé du maire, d'un représentant de parents d'élèves par classe et des instituteurs) et/ou les parents d'élèves peuvent s'exprimer.

L'inauguration de la fresque sera maintenue pour les enfants avec Marie-Annick, la conseillère pédagogique qui a travaillé sur ce projet.

École Numérique Rurale

Dans le cadre du plan de relance, Monsieur Le Maire PRÉSENTE au Conseil Municipal un devis de la société Logici@ informatique pour la mise en place de l'école numérique rurale, qui consiste à informatiser une classe entière sous forme de valise transportable composée de 12 portables pour les enfants et d'un portable pour l'instituteur, de logiciel et d'une mise en réseau wifi et permettre ainsi aux enfants de la classe primaire et ceux de la classe CP – CE1 d'avoir accès même si les classes ne sont pas sur le même site.

Le devis s'élève à 15776.04 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son ACCORD et CHARGE Monsieur le Maire de poser sa candidature et ce avant le 15 juin pour prétendre à la subvention de l'Inspection Académique qui s'élève à 80 % d'un maximum de 10 000 € Et si la commune est retenue SOLLICITE ladite subvention et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces s'y référant.

Acceptation de la mise en place de l'ADSL dans la classe des CP – CE1

Projet cantine/garderie : Le point est fait sur ce dossier par Jean-Pierre Bodin :

La dalle est coulée, des plus-values sont sans doute à prévoir : le convecteur du sas était prévu sous les patères, la solution de plafond rayonnant est à envisager, dans les toilettes, Monsieur Le Maire propose de mettre un détecteur de présence plutôt qu'un interrupteur, afin d'économiser l'énergie. Par ailleurs, SOCOTEC demande un contrôle amiante dans la partie existante, à revoir avec Madame Talvard (prestation de contrôle à payer et si amiante, prestation de désamiantage) Redemander également au maçon de signaler le chantier par un panneau de travaux pour sécuriser l'accès de la route du Pertre.

Le charpentier interviendra semaine 26.

Avis sur la proposition d'aménagement foncier agricole et forestier de la commission intercommunale de Saint-Cyr-Le-Gravelais, Ruillé-le-Gravelais, Montjean, Beaulieu-sur-Oudon liée au projet de ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire.

Jean-Pierre Bodin donne le compte rendu de la réunion du 15 mai 2009. Il confirme que jusqu'à fin 2010, RFF va chercher un partenaire financier. L'étude détaillée va courir jusqu'en 2012. A partir de novembre 2009, débutera le classement des terres, les membres de la commission devront être disponibles 29 jours pour établir ce classement. La consultation du classement aura lieu sur les mois d'avril/mai 2010.

Les demandes concernant notre commune ont été acceptées tout de suite : il y avait le déclassement de la parcelle communale susceptible d'être construite, ainsi que celles des vergers de la ménardière plantées en pommiers et/ou poiriers.

Il précise également que s'il y a une carrière de créée la commission CIAF devra donner son accord, de même que pour le projet de ligne THT concernant l'implantation des pylônes de la nouvelle ligne, à cause des incidences sur le remembrement actuel de la futur ligne TGV.

La banque d'arbres est toujours en vigueur et ce jusqu'en 2013.

Suite à ce compte rendu Monsieur Le Maire invite les conseillers à prendre la délibération ci-dessous :

M. le Maire fait connaître que par lettre du 30 avril 2009, M. le Président du Conseil général l'a invité à mettre à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil municipal, son avis sur la proposition d'aménagement foncier agricole et forestier avec inclusion des emprises de la ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne-Pays de la Loire émise par la commission intercommunale et ayant fait l'objet d'une enquête publique du mardi 24 février au mardi 31 mars 2009.

Le conseil municipal prend connaissance des pièces constitutives du dossier soumis à son avis :

- Le dossier complet soumis à enquête publique,
- Le procès-verbal de la troisième réunion de la commission intercommunale en date du 15 mai 2009 portant sur sa proposition définitive après enquête, d'aménagement foncier agricole et forestier et des modalités à mettre en œuvre : le périmètre perturbé soumis à l'aménagement, le mode avec inclusion des emprises et les prescriptions que devront respecter le nouveau plan parcellaire et les travaux connexes,
- Le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur

Le conseil municipal en application des articles L.121-14 et R.121-22 du code rural et après en avoir délibéré :

- Prend acte des recommandations contenues dans l'étude d'aménagement et de l'avis formulé par la commission intercommunale d'aménagement foncier,
- Constate qu'aucune réclamation mettant en cause le principe d'un aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée sur le périmètre perturbé proposé à l'enquête publique,
- Approuve la proposition définitive d'aménagement foncier de la commission intercommunale quant au périmètre à l'intérieur duquel la procédure sera appliquée, le mode d'aménagement avec inclusion des emprises de la LGV afin de réparer les dommages causés par l'ouvrage sur les territoires traversés et les prescriptions visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau
- Demande à Monsieur le Président du Conseil général de poursuivre la procédure par un arrêté ordonnant les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier avec inclusion des emprises pour réparer les perturbations causées par le tracé de la LGV sur la propriété et les structures d'exploitations.

Nouveau locataire 2 rue de la Moisson : Monsieur Le Maire propose la candidature de M. ROUZIERE Julien et de Melle PELTIER Maryline pour le logement du 2 rue de la Moisson inoccupé à ce jour, pour un prix de loyer s'élevant à 370.00 Euros par mois à compter du 1^{er} juillet 2009.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord.

Les menuiseries seront remplacées la semaine prochaine.

Paiement électricité agence postale

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que l'électricité de l'agence postale n'a pas été payé depuis le 8 avril 2008 et qu'il convient de régulariser.
En mai 2009, le sous compteur indique 15059 KW à soustraire du précédent relevé d'avril 2008 qui était de 13082 KW.

Il reste donc à payer ce jour : $15059 - 13082 = 1977$ KW multiplié par les heures pleines TTC en vigueur à ce jour à savoir 0,1085 €TTC/ KW

Il est dû à Madame GRIGNON : $1584 \times 0.1085 = 171.86$ € arrondis à **172** Euros, que le conseil

municipal charge Monsieur le Maire de mandater.

Loyer agence postale

Le loyer attribué à Madame GRIGNON Georgette, domiciliée 6 Rue de la Poste à Beaulieu-sur-Oudon propriétaire du local de l'agence postale est à revoir pour l'année 2009.

L'indice de référence des loyers pris en compte en 2008 est celui du 4^{ème} trimestre 2007 soit l'indice 114.30. Pour 2009 l'indice du 4^{ème} trimestre 2008 est de 117.54 ce qui représente une hausse de 2.83 %.

Le loyer annuel de 2009 est donc de $564 \times 2.83 \text{ €} = 579.96 \text{ €}$ arrondi à 580.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

FIXE le loyer de l'agence postal à 580.00 €uros pour l'année 2009 et **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder au mandatement.

THT : L'enquête d'utilité publique démarre le 2 juin jusqu'au 3 juillet. Les dossiers sont arrivés et seront consultables sur place à partir du 2 juin et ce aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie. Ils seront également consultables à partir de cette même date sur le site de la DRIRE de la Basse Normandie. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à Beaulieu sur Oudon le samedi 13 juin de 9h à 12h. Un courrier est envoyé à Monsieur le Préfet de la Manche pour demander une permanence supplémentaire dans notre commune. Monsieur Le Maire ajoute qu'il est possible que la durée de l'enquête soit augmentée de 15 jours. Monsieur Le Maire sollicite les conseillers pour une éventuelle permanence à la mairie.

De son côté ERDF commence les études d'enfouissement de ligne basse tension obligatoire au croisement de la ligne THT.

Christophe Hermagné précise que l'action envisagée avec Mayenne Survoltée pendant l'enquête publique consiste à mettre à disposition un cahier de doléances disponible en même temps que la permanence du commissaire enquêteur, avec la finalité de remettre ce cahier au commissaire enquêteur lors de sa dernière permanence le 2 juillet.

Commerce : Le dossier suit son cours. M. RENOUE, candidat retenu, doit nous transmettre ses documents avant la fin de la semaine, idem pour Maître Gouabau. M. DEMANGE de la CCI a confirmé que l'opération est tout à fait fiable et raisonnable pour M. RENOUE. Dès que nous en sommes en possession de tous les documents, le dossier FISAC est déposé en Préfecture et une réponse sous quinzaine devrait nous être donnée.

Salle des fêtes : Il convient de résoudre le problème de la vaisselle. Les couvercles des grands faitouts disparaissent, il semble donc indispensable de mettre un responsable pour la gestion de la salle des fêtes. Monsieur Le Maire a demandé à Céline HÉMON d'assurer cette tâche qui a accepté. Un réaménagement des placards va également être effectué afin de visualiser d'un simple coup d'œil s'il manque quelque chose. Un devis pour les couvercles va être fait.

Voirie : Le devis de signalisation a été affiné. Pour cette année, ce seront 20 panneaux de lieux-dits qui seront changés, et pour la signalisation du bourg, il convient sur un des groupes de signalisations d'ajouter un panneau « terrain de football », ces panneaux devraient être installés en septembre.

L'appel d'offres de la voirie est lancée et les plis seront ouverts avant la prochaine réunion.

Sinon suite à l'orage le fossé le long de chez M. BRUNET est bouché et il faudra le refaire, par ailleurs le chemin de Neuville s'abîme de jour en jour et il est à revoir en urgence.

Portail pavillon locatif : Le devis de l'entreprise RIQUENA pour un portail coulissant s'élève à 1498.95 €. Le Conseil DONNE son ACCORD et Monsieur le Maire propose qu'un avenant au contrat locatif fasse apparaître la date à laquelle le portail a été mis neuf et qu'il devra être restitué en bon état au départ du locataire. Un portillon sera susceptible d'être posé en fin d'année si nécessaire.

Emprunt : Afin de financer les travaux de la cantine/garderie, il est décidé de faire appel aux banques suivantes : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et C.D.C., de demander un taux fixe sur 10 ou 12 ans.

A ces mêmes banques demander les propositions pour l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie pour le commerce.

Élections européennes du 7 juin

08 H - 10 H 30 : Hervé CORNÉE, John VÉRON, Sylvain LUTELLIER

10 H 30 - 13H : Jean-Pierre BODIN, Jean-Luc ROCHER, Daniel LEMARQUAND

13 H - 15 H 30 : Véronique BOISARD, Céline HÉMON, Claudine FOURNIER

15 H 30 - 18 H : Marc ROCHER, Brigitte DEROUIN, Christophe HERMAGNÉ

Monsieur Le Maire propose à tous les conseillers qui le peuvent de venir au dépouillement.

PROCHAINE REUNION LE MARDI 23 JUIN 2009 A 20H30 et OUVERTURE DES PLIS DE LA VOIRIE
POUR LA COMMISSION CONCERNÉE A 20H